

LE STATUT JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

Définitions :

- Entreprise individuelle : L'entrepreneur et l'entreprise sont une seule personne = Personne physique (Prénom-Nom)
- Entreprise sociétaire : Distinction entre l'entrepreneur et l'entreprise qui devient personne morale avec une vraie personnalité et identifié par une dénomination sociale.
- Société de personnes : La qualité des associés est primordiale : ils sont censés se connaître et se faire confiance donc c'est adapté pour les petites entreprises.
- Société de capitaux : La qualité des associés n'est pas importante, ce sont avant tout des apporteurs de capitaux donc c'est adapté pour les grandes entreprises.

Les différentes formes juridiques :

	Entreprise individuelle	SARL	SA
Nombre d'associés	1 entrepreneur	De 2 à 100 1 pour les EURL	Au moins 7 actionnaires
Capital	Non imposés : possibilité d'1 €		Minimum : 37000 €
Fonctionnement	L'entrepreneur est le seul maître à bord	1 ou plusieurs gérants responsables devant les associés	Conseil d'administration et président ou conseil de surveillance et directoire